

Inscriptions à l'école

Les inscriptions se feront du 21 mars au 8 avril

Elles concernent **uniquement l'entrée en Petite Section de maternelle et les nouveaux arrivants** sur la commune de Turretot ou les communes de Vergetot et Hermeville pour les autres niveaux.

Vous devez tout d'abord inscrire votre enfant à la mairie puis prendre rendez-vous avec la directrice **à partir du 7 mars** par téléphone au 02.35.20.21.29. Si personne ne répond, laissez un message, nous vous rappellerons.

Pour l'entretien, munissez-vous des documents suivants :

- le carnet de santé de l'enfant ou un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires
- le livret de famille
- le certificat délivré par la mairie
- le certificat de radiation de la précédente école

Lors de l'inscription à la mairie, il vous sera demandé un justificatif de domicile et le livret de famille.